



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2023 A MONTPELLIER

Clubs présents :

ASPTT TOULOUSE
 AVENIR MURET NATATION
 C.N BEZIERS MEDITERRANEE
 C.N MAZAMET AUSSILLON
 CAHORS NATATION
 CANET 66 NATATION
 CARCASSONNE O.A
 CASTRES SPORTS NAUTIQUES
 CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS
 CN ATLANTIE
 CN AUCH
 CN BALMA
 CN CAPDENAC
 CN CARCASSONNE
 CN CASTELNAUDARY
 CN CÉVENNES ALÈS
 CN CUGNAUX
 CN DE CAUSSE ET VALLON
 CN FIGEAC
 CN FLEURANCE
 CN LANNEMEZAN
 CN LUNEL
 CN PAMIER
 CN PORTET-SUR-GARONNE
 CN ST-CYPRIEN
 CN VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAI
 CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
 CNS ST-ESTÈVE
 COLOMIERS NAT SYNCHRONISEE
 D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE
 DAUPHINS BAGNÈRES-DE-BIGORRE
 DAUPHINS CLERMONT-L'HÉRAULT
 DAUPHINS DECAZEVILLE
 DAUPHINS TOULOUSE OEC
 E.P SEMEAC TARBES NAT
 ENFANT DE NEPTUNE DE PERPIGNAN

ENTENTE BRETENOUX-BIARS
 ESPADONS SOUILLAC NATATION
 EVEIL MENDE NATATION
 GOURDON NATATION
 GRAND RODEZ NATATION
 JS GRAMAT
 LAFRANÇAISE NATATION
 LANGUEDOC-ROUSSILON WP
 LAVAU NATATION 81
 LES DAUPHINS ILLOIS
 LOURDES NATATION
 MARSOUINS DU COMMINGES
 MIREPOIX NATATION
 MONTAUBAN NATATION
 MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE NA
 MONTPELLIER METROPOLE NATATION
 MONTPELLIER PAILLADE NATATION
 MONTPELLIER WATER-POLO
 NAGE EVASION
 NAUTIC CLUB NÎMES
 NC LE VIGAN
 OL NARBONNE MEDITERRANEE NAT
 SEA SUN POLO
 SETE NATATION
 SN ST-CÉRÉ
 SO BAGNOLS-MARCOULE
 SPLACH NATATION
 SPORTING CLUB GRAULHET
 STADE TOULOUSAIN WATER-POLO
 TARBES NAUTIC CLU
 THUIR NATATION
 TOULOUSE ATHLETIC CLUB
 TOULOUSE NAT SYNCHRO
 TOULOUSE OLYMPIQUE AÉRO
 US CARMAUX NATATION
 US COLOMIERS NATATION

Clubs absents :

A.S.C.ST JEAN-DE-VERGES
 AQUA SPORT ST-CYPRIEN

CN RAMONVILLE
 ESPACE SYNCHRO NARBONNE



AQUALOVE SAUVETAGE MONTPELLIER
 ASC MONTAUDRAN
 BEAUCAIRE TARASCON AC
 BÉDARIEUX NAUTIC CLUB
 C. A MUNICIPAL DE LEUCATE
 C.N DE ST-AFFRIQUE
 CN CASTELSARRASIN
 CN CERET
 CN FONT-ROMEU-CERDAGNE
 CN LIMOUX
 CN MONTREAL
 CN NARBONNE

FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE
 GAILLAC NATATION
 LAUDUN L'ARDOISE A.C
 LE BOULOU NATATION
 NAUTIC CLUB L'HERS
 SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN
 SAVERDUN PYRÉNÉES NATATION
 SCN BLAGNAC
 SDN DE TOURNEFEUILLE
 TOUS BAIGNENT HANDI-ROUERQUE

Présents :

- Les membres du Comité Directeur : Stéphan AIME, Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Henri BERGERET, Alain BOULIANNE, Michel COLOMA, Guy COUTAREL, Ludivine CRUBELLIER, Bernard DALMON, Magali FAUVEAU, Sébastien FEIGNA, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Jean-Paul HERNANDEZ, Éric HILDEBERT, Philippe JAMET, Michel MAHEUX, Christine MAZIERE, Gilles MICHEL, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Catherine RAMONE, Lionel REY, Anne SARRUS, Caroline SUDRE, Alexandra VERGNES et Julien VILLE.
- Les Présidents (ou représentants) de Comités Départementaux suivants : Nathalie DEMAY (Ariège), Bernard DALMON (Aveyron), Éric HILDEBERT (Gard), Gérard BOULOUNAUD (Haute-Garonne), Henri BERGERET (Gers), Jean PEYRAUD (Hérault), Thierry MOUILLAUD (Lot), Didier JANIN (Pyrénées-Orientales) et Pascale SCHNEIDER (Tarn).

Invités :

- Dominique CUPILLARD, Secrétaire Générale de la Fédération Française de Natation.
- Pascal ETIENNE, Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, Occitanie.
- Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes.
- Christelle TIFFY, Expert-Comptable.

Assistent :

- Fanny BABOU, Conseiller Technique Sportif.
- Albane BOSC-VAYEUR, Formateur au sein de l'ERFAN¹ Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Frédérique PERRIN, Secrétaire-comptable.

¹ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.



Excusés :

- Richard LAGRAVE, Sébastien LETRILLARD, Christine KITEGI, Hélène MANDROUX, Michel OLIVET, Chantal PLANQUES, Didier VIANAI.

Nombre de clubs présents	72
Nombre de voix représentées	27 093
Taux de participation	86,12%

Ouverture de l'interface de visioconférence : 9h05

Début des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 9h38

1. Allocution du Président.

En introduction, Bernard DALMON formule ses vœux les meilleurs à l'occasion de la nouvelle année et appelle l'Assemblée Générale à rendre hommage, par une minute de silence, à Marc CRUBELLIER et Éric POUPEVILLE qui nous ont quitté successivement le 6 janvier 2022 et le 5 janvier 2023.

Bernard DALMON fait part de sa déception eu égard au nombre de participants physiquement présents qui aurait pu être plus élevé. Il argue que la crise énergétique et les petites bactéries saisonnières ne justifient pas le choix systématique de la visioconférence. S'il concède que la partie institutionnelle de l'ordre du jour n'est pas la plus passionnante, il insiste sur l'intérêt de participer à cette journée pour mieux comprendre le fonctionnement de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, son positionnement, les politiques menées et les enjeux qui en découlent.

De façon plus positive, Bernard DALMON souligne le caractère positif de la saison écoulée en termes de reprises avec le retour significatif à la compétition, les résultats sportifs obtenus à l'échelle internationale, connus de toutes et tous, à la fois enthousiasmants et valorisants. Il souligne également la satisfaction de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation d'avoir accueilli 4 manifestations nationales en 2021-2022 et entrepris la rénovation complète du siège à Toulouse. D'un point de vue général, la politique de relance susmentionnée s'est traduite par un engagement de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation de 100 000 €.

Plus usuellement, il revient sur l'intérêt de la licenciation de tous les adhérents au regard du déploiement des dispositifs fédéraux et de ceux de l'Etat (Projet de Performance Fédéral, Projets Sportifs Fédéraux, Projets Sportifs Territoriaux). Il appelle à s'engager massivement dans le déploiement du dispositif de l'Aisance Aquatique qui positionne les clubs (et leur savoir-faire) au cœur des discussions avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les acteurs de l'Education Nationale. De ce point de vue, en 2021-2022, 2 000 jeunes ont bénéficié du plan



« J'Apprends A Nager » via l'organisation de 250 stages et 400 enfants ont été concernés par les Classes Bleues du dispositif Aisance Aquatique. La Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation avec son ERFAN participera le 20 janvier 2023 au séminaire « De l'Aisance Aquatique au Savoir Nager » avec l'Académie de Toulouse, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, l'Engagement et au Sport de l'Occitanie, les Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport et les collectivités territoriales. En relation permanente avec les Services de l'Etat, l'ERFAN Occitanie a mené à terme l'intégralité de l'offre de formation.

Bernard DALMON appelle les clubs à se mobiliser en faveur de la demande de financement sous le sceau de Projets Sportifs Fédéraux.

Bernard DALMON termine son intervention en remerciant les clubs pour les résultats obtenus et leur fidélité aux diverses organisations. Il remercie aussi les candidats et les intervenants dans le cadre du déploiement de l'offre de formation de l'ERFAN Occitanie, les salariés et Cadres d'Etats auprès de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, au siège à Toulouse ou bien à l'annexe à Montpellier mais aussi sur le site des structures labellisées du Projet de Performance Fédéral (Centres d'Accession Formation Natation Course Occitanie Font-Romeu et Toulouse ; Centre National d'Accession Haut-Niveau Natation Artistique Occitanie/Colomiers) et les membres du Comité Directeur.

2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2022.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Modifications statutaires du 14 janvier 2023.

Les modifications statutaires émanent de la promulgation de la Loi Sport, le 2 mars 2022, dont l'application a conduit à la modification des statuts de la Fédération Française de Natation lors de l'Assemblée Générale des 10 et 11 juin 2022 à Royat. [Les modifications statutaires](#) portées à l'approbation de l'Assemblée Générale concernent la déclinaison régionale des statuts de la Fédération Française de Natation du 10 juin 2022 et sont accessibles sur le rapport d'activités de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et présentées point par point. Ces modifications concernent essentiellement la mise en place d'une Commission de Surveillance des Opérations Electorales, la composition du Comité Directeur pour l'olympiade 2024-2028, puis après 2028, l'élection du Président de la ligue régionale et la possibilité de l'émergence de comités-interdépartementaux.

Après présentation, Dominique FROMENTEZE souhaite encourager l'organisation interdépartementale de la confrontation sportive. Julien VILLE répond que le terme « comités interdépartementaux » entend la possibilité de rapprocher des comités départementaux sous le



sceau d'une structure unique dans le cas, par exemple, de comités départementaux en zone rurale (faible densité de population et faibles effectifs pour la confrontation sportive).

Compte-tenu de ces informations, les modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité. [Les statuts du 14 janvier 2023](#) sont accessibles en ligne sur le site de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et transmis à la Préfecture Régionale d'Occitanie et Départementale de Haute-Garonne dans les plus brefs délais.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 9h51

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2023 A MONTPELLIER

Clubs présents :

ASPTT TOULOUSE	ENTENTE BRETENOUX-BIARS
AVENIR MURET NATATION	ESPADONS SOUILLAC NATATION
C.N BEZIERS MEDITERRANEE	GOURDON NATATION
C.N MAZAMET AUSSILLON	GRAND RODEZ NATATION
CANET 66 NATATION	JS GRAMAT
CARCASSONNE O.A	LAFRANÇAISE NATATION
CASTRES SPORTS NAUTIQUES	LANGUEDOC-ROUSSILON WP
CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS	LAVAU NATATION 81
CN ATLANTIE	LES DAUPHINS ILLOIS
CN AUCH	LOURDES NATATION
CN BALMA	MARSOUINS DU COMMINGES
CN CAPDENAC	MIREPOIX NATATION
CN CARCASSONNE	MONTAUBAN NATATION
CN CASTELNAUDARY	MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE NA
CN CÉVENNES ALÈS	MONTPELLIER METROPOLE NATATION
CN CUGNAUX	MONTPELLIER PAILLADE NATATION
CN DE CAUSSE ET VALLON	MONTPELLIER WATER-POLO
CN FIGEAC	NAGE EVASION
CN FLEURANCE	NAUTIC CLUB NÎMES
CN LANNEMEZAN	NC LE VIGAN
CN LUNEL	SEA SUN POLO
CN PAMIER	SETE NATATION
CN PORTET-SUR-GARONNE	SN ST-CÉRÉ
CN ST-CYPRIEN	SO BAGNOLS-MARCOULE
CN VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAS	SPLACH NATATION
CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	SPORTING CLUB GRAULHET
CNS ST-ESTÈVE	STADE TOULOUSAIN WATER-POLO
COLOMIERS NAT SYNCHRONISEE	TARBES NAUTIC CLU
D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE	THUIR NATATION
DAUPHINS BAGNÈRES-DE-BIGORRE	TOULOUSE ATHLETIC CLUB
DAUPHINS CLERMONT-L'HÉRAULT	TOULOUSE NAT SYNCHRO
DAUPHINS DECAZEVILLE	TOULOUSE OLYMPIQUE AÉRO
DAUPHINS TOULOUSE OEC	US CARMAUX NATATION
E.P SEMEAC TARBES NAT	US COLOMIERS NATATION
ENFANT DE NEPTUNE DE PERPIGNAN	

Clubs absents :

A.S.C.ST JEAN-DE-VERGES	CN RAMONVILLE
AQUA SPORT ST-CYPRIEN	ESPACE SYNCHRO NARBONNE
AQUALOVE SAUVETAGE MONTPELLIER	EVEIL MENDE NATATION
ASC MONTAUDRAN	



BEUCAIRE TARASCON AC
BÉDARIEUX NAUTIC CLUB
C. A MUNICIPAL DE LEUCATE
C.N DE ST-AFFRIQUE
CAHORS NATATION
CN CASTELSARRASIN
CN CERET
CN FONT-ROMEU-CERDAGNE
CN LIMOUX
CN MONTREAL
CN NARBONNE

FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE
GAILLAC NATATION
LAUDUN L'ARDOISE A.C
LE BOULOU NATATION
NAUTIC CLUB L'HERS
OL NARBONNE MEDITERRANEE NAT
SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN
SAVERDUN PYRÉNÉES NATATIO
SCN BLAGNAC
SDN DE TOURNEFEUILLE
TOUS BAIGNENT HANDI-ROUERQUE

Présents :

- Les membres du Comité Directeur : Stéphan AIME, Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Henri BERGERET, Alain BOULIANNE, Michel COLOMA, Guy COUTAREL, Ludivine CRUBELLIER, Bernard DALMON, Magali FAUVEAU, Sébastien FEIGNA, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Jean-Paul HERNANDEZ, Éric HILDEBERT, Philippe JAMET, Michel MAHEUX, Christine MAZIERE, Gilles MICHEL, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Catherine RAMONE, Lionel REY, Anne SARRUS, Caroline SUDRE, Alexandra VERGNES et Julien VILLE.
- Les Présidents (ou représentants) de Comités Départementaux suivants : Nathalie DEMAY (Ariège), Bernard DALMON (Aveyron), Éric HILDEBERT (Gard), Gérard BOULOUNAUD (Haute-Garonne), Henri BERGERET (Gers), Jean PEYRAUD (Hérault), Thierry MOUILLAUD (Lot), Didier JANIN (Pyrénées-Orientales) et Pascale SCHNEIDER (Tarn).

Invités :

- Dominique CUPILLARD, Secrétaire Générale de la Fédération Française de Natation.
- Pascal ETIENNE, Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, Occitanie.
- Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes.
- Christelle TIFFY, Expert-Comptable.

Assistent :

- Fanny BABOU, Conseiller Technique Sportif.
- Agnès BERTHET, Directrice Technique Nationale Adjointe.
- Lionel BARNADES, Entraîneur CAF Natation Course Occitanie/Font-Romeu.
- Albane BOSC-VAYEUR, Formateur au sein de l'ERFAN² Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Marion BRUNEL, Apprentie.

² Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.



- Alexis BUSOLIN, Chargé de Développement et Formateur au sein de l'ERFAN Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Vincent HAMELIN, Directeur de Développement des Pratiques et de la Santé, Fédération Française de Natation.
- Thibault HETZEL, Directeur de l'ERFAN Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Richard MARTINEZ, Directeur de la Natation Course.
- Aglaé PAYAN, Formateur au sein de l'ERFAN³ Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Frédérique PERRIN, Secrétaire-comptable.

Excusés :

- Richard LAGRAVE, Sébastien LETRILLARD, Christine KITEGI, Hélène MANDROUX, Michel OLIVET, Chantal PLANQUES, Didier VIANAI.

Nombre de clubs présents	72
Nombre de voix représentées	27 093
Taux de participation	86,12%

Début des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire : 9h52

1. Rapport moral.

Julien VILLE revient très rapidement sur les principales idées du rapport : la réduction des droits d'engagement, le versement d'une aide par équipe, aux comités départementaux, relativement à la Coupe de France Benjamins des Départements, la rénovation du siège social à Toulouse, l'accueil de quatre Championnats de France en Occitanie en 2021-2022, le maintien de l'effectif de compétiteurs, la reprise de la confrontation sportive et, à l'échelle nationale et internationale, les résultats exceptionnels obtenus par Analia PIGREE, Léon MARCHAND, Lucien VERGNES et Lalie CHASSAIGNE.

En l'absence de questions, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité des Défis Régionaux.

Tour à tour, chaque animateur(rice) de Défi Régional présente le rapport d'activités du Défi concerné : Natation Course, Natation Artistique, Waterpolo, Maîtres, Eau-Libre, Natation Estivale, Officiels, Informatique et Chronométrage. Christine MAZIERE suggère, à juste titre, de valoriser, dès l'actuelle saison, les résultats obtenus en Eau Glacée, cette discipline étant tout récemment

³ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.



reconnue pour les instances internationales (Ligue Européenne de Natation de Natation et World Aquatics). A cet instant, l'Assemblée Générale félicite Louise BERNARD (Montpellier Paillade Natation) pour le titre mondial, assorti d'un Record du Monde, obtenu sur 100 m Papillon en Eau Glacée, ce vendredi 15 janvier 2023 à Samoëns.

En l'absence de questions supplémentaires, les rapports d'activités des Défis Régionaux sont approuvés à l'unanimité.

3. Compte de résultats et bilan financier 2021-2022.

3.1 Rappel des procédures.

Jean NESPOULOUS rappelle les procédures comptables en vigueur au sein de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation. Dans le détail, Bernard DALMON centralise l'arrivée des factures originales et les codifie analytiquement avant de les transmettre à Richard LAGRAVE qui effectue régulièrement les règlements. C'est ensuite Frédérique PERRIN qui saisit les écritures en soignant particulièrement les libellés et qui pointe quotidiennement les comptes bancaires. La codification au préalable évite ainsi une reprise importante d'écritures au moment de la clôture. En effet, ce sont plus de 500 pages de comptabilité générale et analytique qui sont traitées annuellement et qui incluent les comptes de l'ERFAN⁴ Occitanie et des structures CAF⁵ et CNAHN⁶. A chaque recette ou dépense correspond un justificatif comptable doublement signé. Enfin, Jean NESPOULOUS présente la simplification relative au versement des aides aux organisations et l'uniformisation des factures aux fournisseurs.

Le défi finances est un défi spécifique, conduit dans un état d'esprit collectif et collaboratif qui tend à renforcer petit à petit le suivi budgétaire sur l'ensemble des actions et de toutes les activités de la ligue tout en gardant une capacité d'adaptation et d'écoute.

3.2 Rappel des évènements de l'exercice et de leur impact comptable.

En cohérence avec les conséquences de la crise sanitaire sur la pratique sportive (25% de baisse de l'effectif de licences soit un impact financier négatif de 80 000 Euros au terme de la saison 2020-2021), la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation a souhaité que la saison 2021-2022 soit celle du redémarrage en s'appuyant sur 3 leviers :

- La division par 2 avec arrondi à l'entier ou demi-entier inférieur du montant des engagements à chaque compétition régionale, pour chaque discipline.

⁴ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

⁵ Centre Accession Formation (Natation Course) Occitanie/Font-Romeu et Occitanie/Toulouse.

⁶ Centre National d'Accession Haut-Niveau de Natation Artistique Occitanie/Colomiers.



- L'acquittement pour chaque club support des droits d'engagements à la compétition coorganisée avec la ligue.
- Une aide directe versée à chaque Comité Départemental pour chaque équipe engagée à la Coupe de France des Départements.

Parallèlement à cela, les moyens financiers alloués aux structures du Projet de Performance Fédéral ont été maintenus, le siège social à Toulouse a été intégralement rénové (peinture, restructuration de l'espace, remplace des sols, remise en état des menuiseries et de la connectique, achat de matériel audiovisuel et informatique) pour améliorer les conditions de travail des salariés et les conditions d'accueil des stagiaires en formation. Surtout, la confrontation sportive, si elle n'a pas retrouvé des niveaux de fréquentation pré-pandémie, a pu intégralement se tenir avec l'organisation sur le territoire d'Occitanie (avec l'appui systématique de clubs supports) de :

- 4 Championnats Nationaux (Montpellier, en Natation Course du 9 au 12 décembre 2021 ; Sète, en Natation Artistique du 23 au 29 mai 2022 ; Canet-en-Roussillon, en Eau Libre du 16 au 19 juin 2022 et Bagnols-sur-Cèze, en Natation Estivale, du 26 au 28 août 2022) soit autant d'occasions de ne pas faire peser de dépenses significatives de déplacement aux clubs.
- 10 compétitions régionales en Natation en Course, 10 en Natation Artistique (hors Synchronat), 5 pour les Maîtres, 10 en Natation Estivale ainsi que les tournois habituels en Waterpolo.

3.3 Bilan au 31 août 2022.

Le bilan reflète la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août 2022. Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Jean NESPOULOUS et Christelle TIFFY :

- Le total du bilan s'élève à 1 198 967€.
- Les investissements représentent 221 950 € en valeur nette.
- Les autres créances s'élèvent à 245 721 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 599 845 € ce qui permet de couvrir les dépenses de la Ligues Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et des structures qui lui sont associées pour plusieurs mois.
- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 763 638 €.
- Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 0 €.

En conclusion, Christelle TIFFY juge saine et solide la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation malgré l'impact sur la trésorerie des événements mentionnés au paragraphe 6.2. Il y a totale autonomie financière, sans remise en cause du fonctionnement.



3.4 Compte de résultats.

Le compte de résultat retrace l'activité de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2020 et le 31 août 2022. L'analyse de l'activité, présentée par Jean NESPOULOUS et Christelle TIFFY, amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 223 027 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 378 508 €.
- Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 155 481 € ; le résultat financier est négatif de 137 460 €.

A titre complémentaire, les abandons de frais s'élèvent à 18 119 € et la valorisation du bénévolat et des mises à disposition est estimée à 734 650 €.

4. Attendu du Commissaire aux Comptes.

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, a mené des investigations sur le cycle de financement et de trésorerie, le cycle d'achat, le cycle des produits d'exploitation, des comptes de clubs et de l'ERFAN Occitanie. Il a également contrôlé les subventions en termes de notification, de versement et d'utilisation eu égard à leur objet. En conclusion, Philippe RENAUT ne décèle aucune anomalie et certifie purement et simplement les comptes.

Le compte-rendu intégral de Philippe RENAUT est disponible en annexe 1.

5. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes.

Les Contrôleurs aux Comptes, Jacky OFFREIDI et Cyril WALTER, recommandent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier Jean NESPOULOUS pour son travail.

Le compte-rendu intégral des Contrôleurs aux Comptes est disponible en annexe 2.

6. Vote du compte de résultat 2021-2022 et affectation sur 2022-2023.

Jean-Paul HERNANDEZ s'interroge sur l'obligation de valorisation du bénévolat (417 650 €) et des mises à disposition (317 000 €) d'un point de vue comptable soit un montant de 734 650 € auquel s'ajoutent des abandons de frais de la part du Comité Directeur pour un montant de 18 119 €. Christelle TIFFY répond que la valorisation du bénévolat est obligatoire, les services de l'Etat souhaitant l'estimation de l'impact macro-économique des activités menées bénévolement.

Suite à une interrogation de Vincent THOMAS, il est confirmé que la valorisation comptable du bénévolat et des mises à disposition est obligatoire pour les clubs, également. En conséquence,



Bernard DALMON explique l'attention à apporter, pour le prochain exercice, à la juste répartition des actions bénévoles des officiels entre la ligue et les clubs même si la valorisation du bénévolat ne repose pas uniquement sur l'engagement des officiels mais aussi sur celui des membres du Comité Directeur, du Bureau, du Trésorier, du Secrétaire Général et du Président lui-même. Bernard DALMON conclut en remerciant les clubs pour la mise à disposition de bénévoles et les collectivités pour les nombreuses mises à disposition de bassins.

En l'absence de questions supplémentaires, le compte de résultat 2021-2022 et le report sur l'exercice 2022-2023 sont successivement approuvés à l'unanimité.

7. Désignation des délégués des Comités Départementaux.

Conformément aux statuts de la Fédération Française de Natation en vigueur, la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation dispose d'un délégué titulaire et de son suppléant au titre de la représentation des Comités Départementaux aux Assemblées Générales fédérales. Sur proposition du Comité Directeur, sont élus à l'unanimité :

- Gérard BOULOUNAUD, Président du Comité Départemental de Haute-Garonne, en qualité de délégué titulaire au titre de la représentation des Comités Départementaux.
- Éric HILDEBERT, Président du Comité Départemental du Gard, en qualité de délégué suppléant au titre de la représentation des Comités Départementaux.

8. Actions régionales 2022-2023.

Fanny BABOU dresse le bilan des actions régionales menées en 2022 : stage Jeunes 2 et Jeunes 3 avec participation aux Championnats Régionaux Occitanie d'Été à Montpellier (mai) ; Meeting International Arena Cup à Pilsen (République Tchèque) pour les Juniors 1 et 2 (octobre) ; stage pour les Jeunes 2 à Font-Romeu (novembre). Elle présente aussi les actions envisagées en 2023 : stage pour la catégorie Benjamins 1 (octobre) ; stage juxtaposé à la participation à une compétition pour les catégories Benjamins 2 et Juniors 1 (printemps), participation à une compétition internationale pour les catégories Juniors 2 et 3 (octobre), Juniors 3 et 4 (printemps) et post-Juniors (décembre).

Le support de l'intervention de Fanny BABOU est disponible en annexe 3.

9. Intervention des invités.

Dominique CUPILLARD (en visioconférence) félicite les athlètes et clubs pour les résultats obtenus. Elle souligne, au regard de la valorisation du bénévolat, l'engagement des officiels et notamment leur implication dans la formation aux « Gestes Qui Sauvent ». Dominique CUPILLARD confirme le caractère collaboratif prochainement mis en place pour l'organisation de la Coupe du Monde de



Natation Artistique à Montpellier en mai 2023. Enfin, elle félicite Bernard DALMON et plus généralement la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation pour le dynamisme et l'aspect novateur de l'engagement ainsi observés.

Pascal ETIENNE (en présentiel) présente la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, l'Engagement et au Sport d'Occitanie. Il souligne l'état général de bonne santé de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation avec des budgets maîtrisés et solides, le dynamisme des Défis Régionaux, le fort positionnement de l'ERFAN Occitanie, les résultats des sportifs de Haut-Niveau et la préparation des athlètes. Si la valorisation du bénévolat est obligatoire, il souligne qu'avec un tel résultat, celle-ci met en exergue le caractère précaire du modèle sportif.

Pascal ETIENNE poursuit en insistant sur le lien étroit entre la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et les Services de l'Etat, la Natation ayant un caractère à la fois spécifique et prégnant auprès de l'Agence Nationale du Sport de par les nombreux dispositifs déployés. Sur ce point, il insiste sur celui de l'Aisance Aquatique qui d'un dispositif de mandature devient un dispositif d'Etat favorisant le lien entre les collectivités territoriales, les clubs et les acteurs de l'Education Nationale. Il expose aussi l'intérêt porté à la Natation à travers le déploiement des Services Civiques et du Pass'Sport mais aussi la rénovation des équipements, ce qui fait particulièrement sens dans le contexte actuel de compression énergétique.

Interruption des travaux de 12h52 à 14h31

10. Rapport d'activités de l'ERFAN Occitanie.

Le résumé de l'intervention de Thibault HETZEL (évolution des effectifs, bilan qualitatif de la saison 2021-2022, processus de qualité Qualiopi et perspectives 2022-2023) est disponible en annexe 4. En l'absence de questions, le rapport d'activités de l'ERFAN Occitanie est approuvé à l'unanimité.

11. Académie de la Natation.

La Fédération Française de Natation crée l'« Académie de la Natation » (ADN) qui regroupe les dispositifs de l'Aisance Aquatique, de l'École de Natation Française et du plan J'Apprends A Nager. Elle s'accompagne de la mise en place de formations nationales d'instructeurs ADN, de formations territoriales de formateurs ADN et de formations d'encadrants ADN. L'ambition de cette démarche est de positionner la Fédération Française de Natation et ses clubs comme acteurs privilégiés et incontournables dans le domaine de la Natation et de la Formation.

Dans cet état d'esprit, le support de l'intervention d'Agnès BERTHET, Vincent HAMELIN et Richard MARTINEZ est disponible en annexe 5.



12. Budget prévisionnel 2022-2023 et catalogue des tarifs 2022-2023.

Bernard DALMON présente comparativement ligne par ligne le budget prévisionnel 2022-2023 en relation avec le bilan analytique 2021-2022 (cf. annexe 6).

En l'absence de questions, le budget prévisionnel 2022-2023 est adopté à l'unanimité.

En cohérence avec le budget prévisionnel 2022-2023, Julien VILLE présente l'annuel règlement régional financier 2022-2023 en comparaison avec celui de la saison 2021-2022.

En l'absence de questions, [l'annuel règlement régional financier 2022-2023](#) est adopté à l'unanimité (avec une précision à apporter sur le montant des droits d'engagement par équipe aux Interclubs Toutes Catégories et Maîtres à 25 €).

13. Questions diverses.

En l'absence de questions diverses, Bernard DALMON clôture l'Assemblée Générale en remerciant les clubs pour leur fidélité, leur confiance et leur soutien témoignés au regard des votes. Il formule à nouveau ses meilleurs vœux à l'assistance à l'occasion de la nouvelle année.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire : 17h16

Fermeture de l'interface de visioconférence : 17h16

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général

ANNEXE 1



Philippe RENAUT

*Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région
de Toulouse Midi-Pyrénées
Commissaire aux Comptes*

**LIGUE OCCITANIE
PYRENEES-MEDITERRANEE
DE NATATION**

**Siège social : Bat B-Bal 37
72 rue Riquet
31000 TOULOUSE**

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2021/2022**

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

Association (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Bat B-Bal 37

72 rue Riquet

31000 TOULOUSE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association reçoit diverses subventions. J'ai procédé à l'examen des conventions relatives à ces subventions et de leur bonne application ; je me suis assuré de leur correcte comptabilisation ; j'ai vérifié que les conditions suspensives étaient levées et que le principe de l'indépendance des exercices était respecté.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Comité Directeur.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

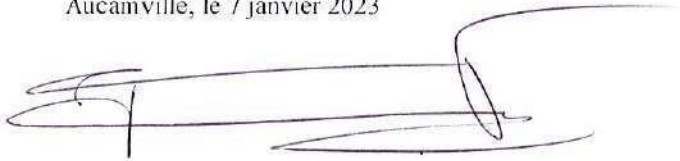
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aucamville, le 7 janvier 2023

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a large, sweeping loop that extends upwards and to the right.

Philippe RENAUT

Commissaire aux comptes

Au présent rapport est annexé :

Pages 1 à 2 Bilan Actif – Bilan Passif

Page 3 Compte de résultat

Pages 4 à 12 Annexes

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	567	567	(0)	(0)
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	56 600		56 600	56 600
Constructions	245 919	137 130	108 789	96 087
Installations techniques, mat. et outillage indus.	122 252	87 241	35 011	27 008
Autres immobilisations corporelles	141 857	120 308	21 550	39 984
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	567 195	345 246	221 950	219 679
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours				2 500
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances dts., adhé., usagers et cpt. Rattachés	129 227		129 227	126 250
Autres créances	245 721		245 721	238 918
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	599 845		599 845	837 709
Charges constatées d'avance	2 225		2 225	2 748
Total II	977 018		977 018	1 208 125
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (RUBRIQUE V)	1 544 213	345 246	1 198 967	1 427 803
Rubriques	Montant brut	Montant net N		
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

PB

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	9 147	9 147
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autre		
Report à nouveau	857 259	823 136
Excédent ou déficit de l'exercice	(137 460)	34 122
Situation nette (sous total)	728 946	866 406
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	34 692	51 950
Provisions réglementées		
Total I	763 638	918 356
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés	76 917	136 680
Total II	76 917	136 680
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0
Emprunts et dettes financières divers		500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 407	135 288
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	163 844	167 971
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	54 161	69 008
Total IV	358 418	360 435
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 198 967	1 427 803

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	N	N-1
Cotisation		
Vente de biens		
Ventes de prestations de service	589 516	464 211
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	208 729	236 285
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Reprise sur provisions, amortissements et transfert de charge		33 950
Utilisation des fonds dédiés	136 680	109 205
Autres produits	288 102	237 744
Produits d'exploitation	1 223 027	1 081 396
Achats de marchandises (et droits de douanes)		576
Variations de stock de marchandises	2 500	(1 477)
Autres achats et charges externes	982 147	567 550
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 351	7 556
Salaires et traitements	194 257	206 213
Charges sociales	68 610	64 548
Dotations aux amortissements et provisions	47 644	46 932
Report en fonds dédiés	76 917	136 680
Autres charges	82	36 040
Charges d'exploitation	1 378 508	1 064 617
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(155 481)	16 778
Produits financiers	763	536
Charges financières		11
RÉSULTAT FINANCIER	763	525
Produits exceptionnels	17 258	16 850
Charges exceptionnelles		31
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17 258	16 819
Impôt sur les bénéfices		
BÉNÉFICE OU Perte	(137 463)	34 122



Désignation de l'association : LIGUE OCCITANIE PYRENEES- MEDITERRANEE DE NATATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 1 198 967 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 137 460 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/12/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association administre les disciplines de Natation Course, Plongeon, Water- Polo, Natation Artistique, Natation en Eau Libre ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales, récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques.

Elle seconde la Fédération Française de Natation dans la réalisation de son programme. Elle assure, en agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, le contrôle direct et assume la responsabilité des Comités Départementaux ou Interdépartementaux, constitués sous forme d'associations déclarées, dans son ressort territorial. Sa mission consiste notamment à promouvoir et propager les valeurs de la natation.

Sur le territoire de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, dans le ressort territorial de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, l'association réalise les activités suivantes :

- assurer la liaison entre les divers Comités Départementaux ou Interdépartementaux et les diverses associations de la région affiliées à la Fédération ;
- organiser la formation des officiels et des cadres administratifs sportifs et techniques par tous moyens appropriés tel que, par exemple, conférences, cours, stages et centres de perfectionnement ;
- organiser des séances d'entraînement collectif et des stages sportifs ;
- établir son calendrier en fonction de celui de la Fédération ;
- organiser des compétitions sportives et des championnats régionaux ;
- former les jurys de toutes les réunions de son ressort ;
- procéder à l'homologation des records régionaux et tenir à jour les différents classements régionaux et fédéraux ;
- aviser la Fédération des changements de correspondants des associations de la région, ainsi que des modifications apportées aux bassins postérieurement à leur homologation par celle-ci ;
- communiquer à la Fédération les résultats sportifs des réunions qu'elle organise ;
- assurer, lorsqu'elle lui est reconnue en propre, sa compétence disciplinaire, ou sa compétence en matière de réclamations ;
- donner son avis pour la création de meetings selon la procédure de labellisation ;
- organiser des manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncées ci-dessus ;
- et d'une manière générale décider ou donner son avis dans tous les cas prévus par les règlements administratifs ou sportifs de la Fédération.

Pour la réalisation de sa mission sociale, les ressources de la Ligue Régionale sont :

- 1° La part régionale sur les licences qui est fixée par l'Assemblée Générale.
- 2° Les subventions accordées par les pouvoirs publics, le Centre National pour le Développement du Sport, le Comité Directeur de la F.F.N., le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales ou organismes.
- 3° Les droits d'engagement dans les championnats et rencontres officielles régionales.
- 4° La recette des Championnats régionaux ou la part de recettes leur revenant à l'occasion des Championnats régionaux et réunions officielles régionales, interrégionales ou nationales se déroulant sur son territoire.
- 5° Les pénalités qu'elle peut infliger dans certains cas déterminés par ses règlements propres.
- 6° Les recettes des manifestations de promotion, ou de toute autre action, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Régionale.
- 7° La part lui revenant sur les droits de formation.

PH

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus du Plan Comptable Général 2014.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

b) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

d) Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Ph

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Crise sanitaire COVID-19 :

Il n'y a pas eu de frais généraux liés à la crise.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

La crise sanitaire COVID-19 a impacté les comptes de l'exercice 2021/2022 dans une mesure moindre qu'au cours de l'exercice précédent sans revenir à la situation avant crise.

Autres éléments significatifs

Evènements postérieurs à la clôture : poursuite de la crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire a un impact sur l'exercice à venir 2022/2023. Les dirigeants ont constaté une baisse significative des licences sur les premiers mois de l'exercice suivant par rapport à la situation avant la crise (exercice de référence 2018/2019).

Actuellement, cette situation n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

PR

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	567			567
Terrains	56 600			56 600
Constructions sur sol propre	203 017			203 017
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	19 360	23 542		42 902
Installations techniques et outillage industriel	98 374	23 879		122 252
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	97 141			97 141
Matériel de bureau, informatique et mobilier	42 222	2 494		44 716
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	516 714	49 915		566 628
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières				
TOTAL	517 231	49 915		567 145

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	567			567
Terrains				
Constructions sur sol propre	108 427	10 151		118 578
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions	17 863	689		18 552
Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 365	15 876		87 241
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	58 647	19 428		78 075
Mat de bureau et informatique, mobilier	40 733	1 500		42 233
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	297 035	47 644		344 679
TOTAL	297 602	47 644		345 246

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	129 227	129 227	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	245 721	245 721	
Total de l'actif circulant	374 948	374 948	
Charges constatées d'avance	2 225	2 225	
TOTAL	377 173	377 173	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	140 407	140 407		
Personnel et comptes rattachés	25 268	25 268		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 368	52 314	83 054	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 801	2 801		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	407	407		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	54 161	54 161		
TOTAL	378 412	275 238	83 054	

PR

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 063
Dettes fiscales et sociales	21 698
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	41 762

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres créances	
dont avoirs à recevoir	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Rubriques	Dettes Garantie	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	0	120 000	151 190
TOTAL	0	120 000	151 190

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements assortis de sûretés réelles	120 000 €
Total	120 000 €

Les engagements donnés correspondent à un privilège de prêteurs de deniers de premier rang sans concurrence, en garantie d'un emprunt de 120 000€ souscrit auprès de la Banque Populaire pour l'acquisition des locaux du Comité Midi Pyrénées de natation. Emprunt intégralement remboursé au 31/10/2020.

La levée de cet engagement a été demandé et est en cours à la date d'établissement de ces comptes annuels.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Honoraire de certification des comptes de l'exercice précédent : 4 632 euros

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET RESSOURCES LIEES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
- POLE France FONT ROMEU	66 158		66 158		58 030	58 030	
- J'APPRENDS A NAGER ET PLAN D'AISSANCE AQUATIQUE	58 522		58 522		18 887	18 887	
- RECRUTEMENT AGENT	12 000		12 000				
Sous total	136 680		136 680		76 917	76 917	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Sous total							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Sous total							
TOTAL	136 680		136 680		76 917	76 917	

PR

Les subventions sont comptabilisées dès leur notification d'attribution.

La Ligue pratique la méthode des fonds dédiés depuis de nombreuses années.

Cette méthode comptable, devenue désormais obligatoire, conduit à comptabiliser sur l'exercice une charge (compte 689400) correspondant aux charges restant à engager à la clôture de l'exercice sur les subventions obtenues et les ressources affectées.

Par cette méthode, on ne prend en compte, dans le résultat de l'exercice, que la partie de la subvention ou les ressources affectées qui ont été consommées par des dépenses de l'exercice. L'excédent fera l'objet de charges sur les exercices futurs.

Ainsi, il reste à engager sur les prochains exercices 58 030€ de charges sur les ressources affectées pour le POLE FRANCE FONT ROMEU.

Il reste à engager sur les prochains exercices 18 887€ de charges sur les subventions obtenues pour le programme J'Apprends à Nager et Plan Aisance Aquatique.

EMPLOIS ET EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Emplois des contributions volontaires en nature - Exercice N	Montant
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	317 000
Prestations en nature	
Personnel bénévole	417 650
TOTAL	734 650

Ressources des contributions volontaires en nature - Exercice N	Montant
Bénévolat	417 650
Prestations en nature	317 000
Dons en nature	
TOTAL	734 650

Bénévolat :

Une estimation des heures de bénévolat a été effectuée, tenant compte de l'organisation des différentes compétitions, des réunions du comité directeur et du bureau, des réunions de commissions et du temps passé à l'administration de la Ligue.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat des jurys de 21 110 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 15€.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat du comité directeur de 400 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 15€.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat des membres des commissions et de l'administration de la ligue de 4 200 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 25€.

Prestations en nature :

Ces prestations correspondent à la mise à disposition des piscines lors des différentes compétitions qui ont été organisées.

Cette estimation fait ressortir un nombre de jours d'utilisation de 66 jours qui ont été valorisés à un coût journalier de 2 000€ à 10 000€ selon les équipements soit une valorisation de 317 000€ pour la mise à disposition gratuite des piscines.

PR

ANNEXE 2

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

CONTROLE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021/2022

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié par le Comité Directeur, nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation pour l'exercice comptable allant du 01/06/2021 au 3/08/2022. Nous aimerions, à l'avenir, avoir un délai plus important entre nos contrôles et la date de l'assemblée générale ou plutôt entre la date à laquelle nous obtenons les documents et le moment où nous devons rédiger l'avis que nous vous soumettons.

Nous avons constaté que le bilan ainsi que le compte de résultat concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointage et les réponses qui ont été données à nos questions nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

Nous remercions Monsieur Jean NESPOULOUS, Trésorier, et Madame TIFFY, Expert-Comptable, pour nous avoir mis à disposition, lors de notre audit à Montpellier le jeudi 05 janvier 2022, toutes les pièces nécessaires à notre mission et avoir répondu à nos différentes questions.

En conséquence, nous recommandons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le Trésorier pour son travail.

A Montpellier le jeudi 12 janvier 2023

M. Cyril WALTER,
Stade Toulousain Water-Polo



M. Jacky OFFREDI

ANNEXE 3



Actions Sportives Natation Course

Actions 2022



- Mai 2022 : Jeune 2 – Jeune 3 stage + compétition à Montpellier
- Octobre 2022 : Juniors 1 – Juniors 2 + CAF Font-Romeu compétition internationale à Pilsen (République Tchèque)
- Novembre 2022 : Jeune 2 stage à Font-Romeu





Actions 2022

Mai 2022, Jeune 2 – Jeune 3

Partage de plusieurs séances et de compétitions est un moment propice aux échanges et aux observations sur la manière des jeunes d'aborder la compétition. Mis à profit du temps passé ensemble pour s'ouvrir à d'autres disciplines (WP et Volley) mais aussi aux événements culturels (exposition CABU à Montpellier)





Actions 2022

Octobre 2022, Juniors 1-2

Dépaysement a été le maître-mot du week-end, gestion d'un déplacement à l'étranger, nouvelle organisation de compétition...

Relais propice à la dynamique d'équipe
Échange sur la thématique des compléments alimentaires, visite des villes de Pilsen et Prague.
Collaboration avec le CAF de Font-Romeu



Actions 2022

Novembre 2022, Jeune 2



Partage de plusieurs séances dans l'eau, randonnée en montagne, approche de la préparation physique, exercice de protection de l'épaule, culture de la discipline et information sur le dopage, échange avec un médaillé olympique. Organisation d'un tournoi sur toute la durée du séjour avec de multiples confrontations autour des différentes compétences et qualités du nageur





Actions 2023

Proposition actions 2023

Catégorie	Nombre de nageurs/nageuses	Critère de sélection	Type d'action	Période
Benjamin 1	24	% IMP au 31/07/2023	Stage	Toussaint
Benjamin 2/Juniors 1	20	% IMP au 01/04/2023	Stage + Compétition Ou compétition	Printemps
Juniors 2 et 3	16	% IMP au 31/07/2023	Compétition International	Octobre
Juniors (3)-4	12	% IMP au 15/04/2023	Compétition International	Printemps (fin mai début juin)
Post-juniors	10	% IMP au 31/08/2023	Compétition International	Décembre

ANNEXE 4



ASSEMBLEE GENERALE ERFAN OCCITANIE - AG 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2022

PERSPECTIVES 2022-2023

QUANTITATIF

380 Formés

45 en Formations fédérales



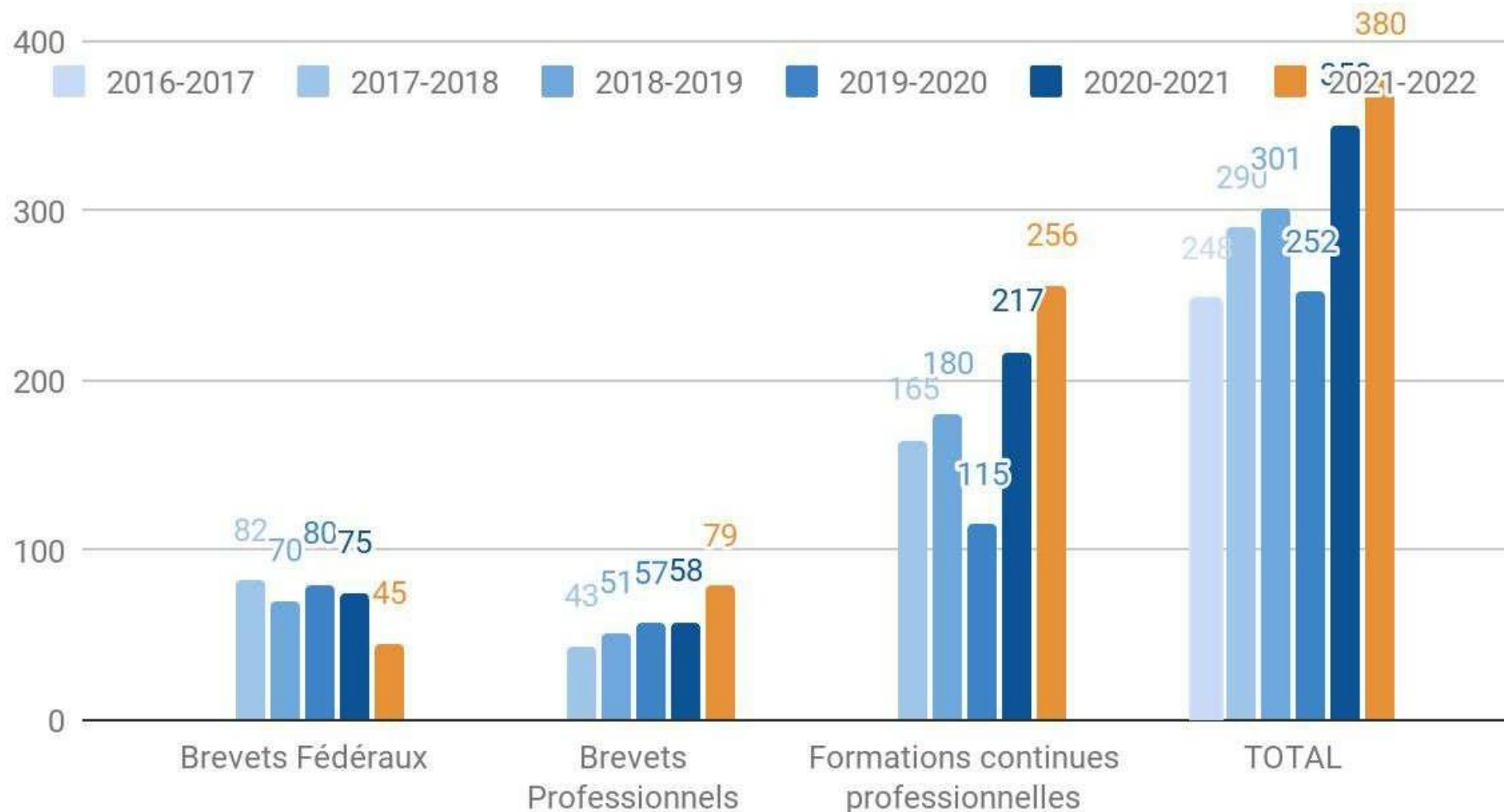
79 en Formations professionnelles



256 en Formations Continues



EVOLUTION NOMBRE DE PERSONNES FORMEES



QUALITATIF

- Renforcement de la place du **CA de l'ERFAN**
- Continuité de notre **offre de formation** : BPJEPSAAN, MSN, DEJEPS, CAEPMNS, Aisance Aquatique
- Questionnement et amélioration des **partenariats** CREPS, FNMNS, STAPS, CFA Sport Occitanie, Comités Départementaux, Clubs, Municipalités...
- Gestion de l'**UFA ERFAN Occitanie** en partenariat avec le CFA Sport Occitanie (BPAAN+MSN ou BF4+DEJEPS > possibilité de recrutement pour nos clubs en interne).
- Mise en place d'**actions collectives** grâce à l'**AFDAS**
- Travail sur l'**aide aux clubs par le PSF**
- Amélioration des **locaux** pour accueillir nos stagiaires en formation (travaux)

QUALITATIF

- Continuité du **suivi budgétaire, comptable et administratif** de l'ERFAN / **difficulté de recrutement**
- Standardisation de tous les protocoles administratifs et validation **QUALIOPI**
- Continuité du **référencement** de notre offre de formations : Chorus pro, Kairos, CPF...
- Mise en place d'une **campagne d'informations** sur nos formations et services au plus proches des territoires - Tour Occitanie et de portes ouvertes numériques
- Continuité des **habilitations DRAJES** (4 BPJEPS, 2 DEJEPS) et **habilitations FFN** (4 MSN)
- Travail sur les RH de l'ERFAN
- **Modification des BF et du MSN** imposant la refonte de notre offre de formation
- Travail sur les **formations Aisance Aquatique**, participation au **COPIL de l'aisance aquatique au savoir nager**, projection sur l'**Académie de la natation**
- Augmentation du nombre de MNS formés notamment par le **partenariat STAPS** et **BP SHN**

INFORMATIONS - ERFAN OCCITANIE

Nos partenaires :





Certificat

Certificate

N°2022/97955.1

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

**LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE
NATATION**

- **Stabilisation** de notre fonctionnement & **Continuité** de nos process
- Questionnement des **partenariats** : CREPS, CFA Sport Occitanie, CFA FFN, CD, clubs, municipalités, autres ERFAN, EN, FNMNS/SNPMNS, STAPS...
- Maintien de l'offre de formation **pour toutes les disciplines (NA, WP, NC)** dont **BF4/DE NATATION COURSE**, et **NATATION ARTISTIQUE** avec la FFN
- Mise en place de l'**apprentissage pour les MSN** et **MSN allégé**
- Travail avec les **2 CFA** (BPJEPSAAN, MSN, BF4/DEJEPS) *déjà 24 (+15) contrats d'apprentissage*
- Gestion de l'Audit de suivi **QUALIOPI** (octobre 2023)
- Amélioration des **locaux de Toulouse** pour accueillir nos stagiaires en formation

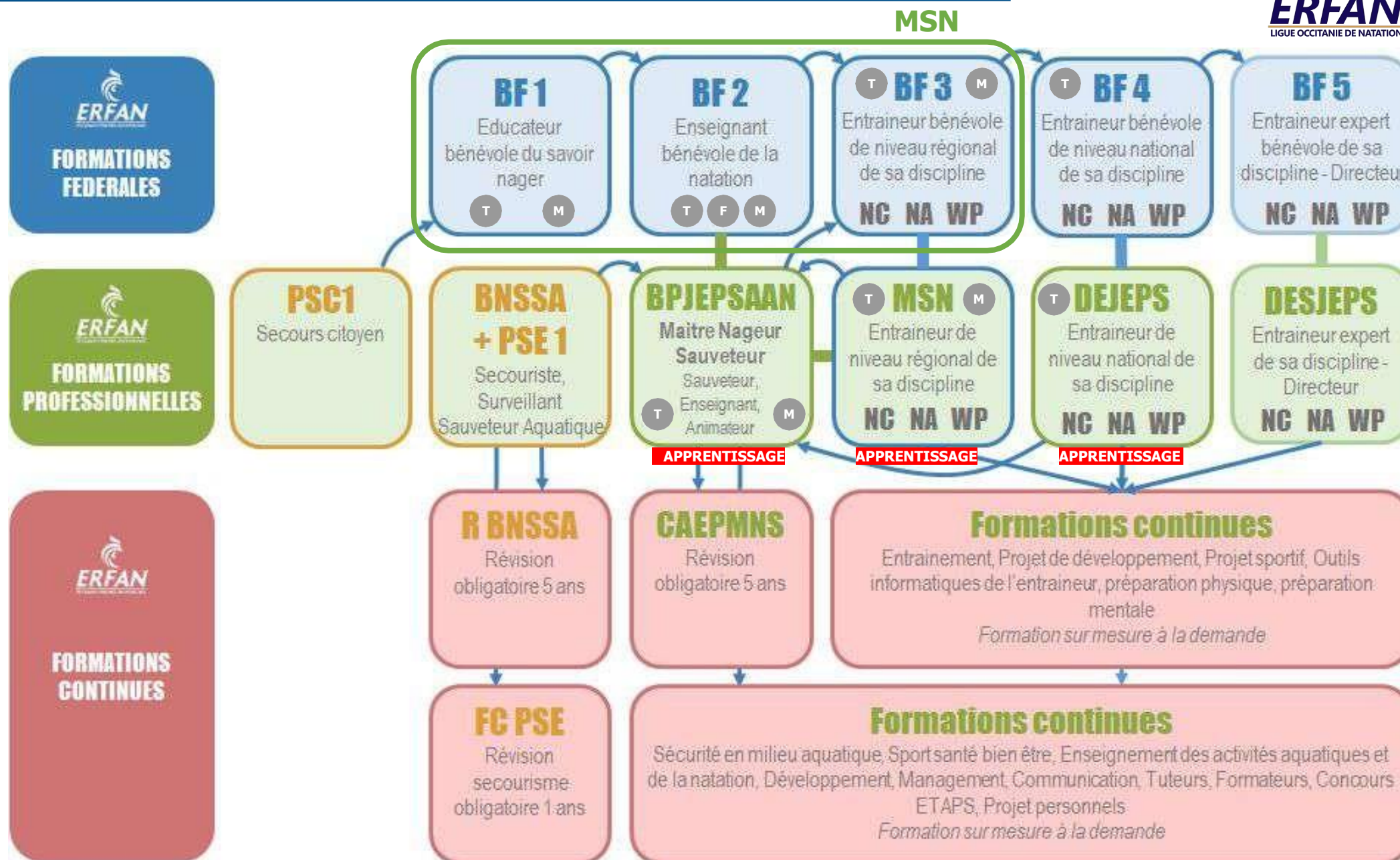
PERSPECTIVES - ERFAN OCCITANIE 2022-2023



- Très bonne perspective de nos **effectifs 2022-2023**
- Augmentation du nombre de MNS formés notamment par le **partenariat STAPS** et **BP SHN**.
- Plusieurs formations **Aisance Aquatique** en perspective dans les départements et une formation d'**Instructeur Aisance Aquatique** à Toulouse (31 au 3 février)
- Participation au COPIL de l'aisance aquatique au savoir nager et co-animation du séminaire avec l'**Académie de Toulouse** (20 janvier)
- Une **CAEPMNS réservée pour les entraîneurs FFN** gratuite à Toulouse
- Des formations **MSN** toujours plus dans la **pratique**, et des projections sur l'**Académie de la Natation**
- Amélioration du **suivi des tuteurs** (formation des tuteurs)
- Le **recrutement** d'AGLAË au poste de coordinatrice ERFAN Référente territoriale des formations Languedoc-Roussillon, permettant une redistribution progressive des tâches et un élargissement possible des formations en LR.



LE CATALOGUE DE FORMATION



LES ÉLÉMENTS CLÉS 2022-2023



- l'**apprentissage**
- **QUALIOPI**
- l'**Aisance Aquatique**
- la **Formation initiale et continue des entraîneurs : Académie de la natation & Action collectives**
- Le **recrutement** d'AGLAË au poste de coordinatrice ERFAN Référente territoriale des formations Languedoc-Roussillon, permettant une redistribution progressive des tâches et un élargissement possible des formations en LR.

Formation d'éducateurs bénévoles : (44)

- BF1 - sites de Toulouse, Montpellier
- BF2 - sites de Toulouse, Montpellier, Foix
- > *possibilité de passer le BF1 et BF2 même année*

Formation de Maîtres Nageurs Sauveteurs : (60 + CAEP)

Parcours en 1 an, 2 ans, 3 ans

- BPAAN complet (Toulouse/Montauban) **APPRENTISSAGE**
- BPAAN Allégé (Toulouse/Montpellier) **APPRENTISSAGE**
- BPAAN pour SHN (Toulouse) **APPRENTISSAGE**
- CAEPMNS x 9 (Montpellier, Toulouse, Montauban, Auch, Pamiers)

Formation d'entraîneurs régionaux et nationaux : (34)

- MSN complet [NA,NC,WP] (Toulouse, Montpellier) **APPRENTISSAGE**
- MSN allégé [NA,NC,WP] (Toulouse, Montpellier) **APPRENTISSAGE**
- BF4+DEJEPS [NA,NC] (Occitanie) **APPRENTISSAGE**

Et d'autres formations misent en place durant l'année selon les besoins et la demande...



**MERCI DE VOTRE ATTENTION
AVEZ VOUS DES QUESTIONS ?**



ANNEXE 5



Académie de la natation et Rénovation Ecole de Natation Française

Assemblée Générale 2022 - ligue Occitanie
- Samedi 14 janvier 2023 à Montpellier -

Agnès Berthet, DTN Adjointe FFN
Vincent Hamelin, Directeur Développement des pratiques et de la santé FFN
Richard Martinez, CTN responsable développement natation course FFN



Académie de la natation



Contexte

- Un nombre très important de jeunes nageurs mettent prématurément un terme à leur pratique
 - ➔ **HYPOTHESE** : *alors qu'ils s'entraînent ces jeunes progressent peu d'où une absence de perspective et un manque d'épanouissement*
- Les éducateurs sportifs, au terme d'une formation initiale longue, ne sont pas en mesure d'obtenir concrètement des transformations significatives du comportement des nageurs qui leurs sont confiés. Ces transformations déterminantes dans la progression ne sont d'ailleurs pas formalisées précisément dans les référentiels de formation
 - ➔ **CHOIX** : *formations en action afin d'atteindre des critères de réussites préalablement définis*
- Il est constaté, trop souvent, que les éducateurs sportifs et leurs formateurs ne disposent pas d'une vision partagée du fonctionnement du nageur et manquent de repères sur les principes d'action de la natation
 - ➔ **MOYENS** : *un cadre de référence commun (modèle théorique de fonctionnement du nageur, contenus didactiques et pédagogiques éprouvés formalisés etc.)*
- Les formateurs de nos ERFAN ne disposent pas toujours de suffisamment de contenus didactiques et d'une démarche pédagogique efficiente
 - ➔ **DEMARCHES** : *démarche pédagogique et des contenus didactiques adaptés, éprouvés et formalisés (Guide de processus de construction du nageur (du débutant au champion))*

Ambition

- **Faire évoluer l'enseignement de la natation. Devenir l'acteur moteur dans le domaine de l'enseignement de la Natation et de la formation.**
- **2 volets de l' « Académie de la natation » :**

Pratiques



Aisance Aquatique



Ecole de Natation Française



J'apprends à nager



Formations

Formation nationale d'instructeurs ADN

Formations territoriales de formateurs ADN

Formations d'encadrants ADN



Formations en action !

- **Mettre en œuvre une formation de qualité en s'appuyant sur des encadrants formés qui permettront à chaque pratiquant de progresser et de s'épanouir**
 - Disposer d'un encadrement formé quelque soit le niveau de pratique
 - Disposer d'un cadre de référence didactique commun = fédérer
 - Faire aimer la natation aux enfants qui nous sont confiés afin qu'ils pratiquent tout au long de leur vie



**L'Académie de la natation est le dispositif de formation de la FFN.
Il s'appuie sur les 6 niveaux de construction du nageur proposés par l'ENF.**





Rénovation ENF



Contexte

Suite aux remontées de terrain, volonté fédérale de faire évoluer l'ENF.

Réunions et consultations :

- Groupe de travail ENF FFN dédié
- Cellule de réflexion apprentissage
- Disciplines fédérales
- Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques
- Cercle de Compétence « Apprentissages »



Plan interministériel Aisance Aquatique :

- Renommé : plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique
- Démarche spécifique Aisance Aquatique à destination des 4/6 ans
- Harmonisation des tests de sécurité aquatique

Objectifs



- Lutter activement contre les noyades et enrayer le déficit du savoir-nager
- (Re)devenir un acteur majeur en matière d'apprentissage
- ▶ Conquérir de nouveaux publics
- ▶ Fidéliser les licenciés au sein des structures fédérales notamment celles et ceux qui ne souhaiteraient pas forcément accéder à la compétition ou qui n'en n'ont pas encore le niveau
- ▶ Renforcer la formation des nageurs
- ▶ Renforcer la formation des encadrants
- Faciliter l'accès à la compétition
- Prendre en compte de nouvelles disciplines pour ouvrir et renforcer l'ENF



ENF = dispositif de développement et de promotion de la natation et des disciplines plutôt qu'un dispositif « restrictif » d'accès à la compétition

Evolutions (validées par la FFN et le CIAA)

Fédéral

Pass'compétition

- Suppression des Pass'compétition des disciplines FFN

Pass'sports de l'eau

(NC/EL, NA, WP, PL, NP, ST, AP)

- Intégration de nouvelles disciplines : sauvetage et apnée
- 3 niveaux de progression pour chacune des 7 disciplines



Savoir-Nager en Sécurité (SNS)

- Intégration du test du Savoir-Nager en Sécurité (SNS) en remplacement du sauv'nage
- Test unique pour l'ensemble des français



Aisance Aquatique

- Intégration des enfants de 4 à 5 ans à l'ENF selon les préconisations des travaux sur l'aisance aquatique
- Mise en œuvre de la démarche de construction du corps flottant
- Grande profondeur / sans matériel

**AISANCE
AQUATIQUE**

Renforcer la formation des encadrants

Livret du processus de construction de nageur

Formations en action



Travaux et calendrier

**Septembre
2022 à
janvier
2023**

- Réunions de travail avec les disciplines fédérales et interfédérales concernées
- Élaboration des 3 grilles d'évaluation (bronze, argent et or) dans chacune des 7 disciplines du nouveau Pass'sports de l'eau
- Élaboration de fiches promotionnelles des disciplines

**Février
2023**

- Finalisation des grilles d'évaluation avec travaux en groupes pour « confrontation » des grilles et éventuelles régulations
- Travaux en commun relatifs aux évaluateurs : nécessité d'une formation spécifique ? Si oui, pour quel(s) niveau(x), de quelle nature ? Pour qui ? Comment ?
- Environnement de l'ENF renouvelée, support pédagogique, support informatique, outils, promotion, produits dérivés...

**Mars
à avril
2023**

- Adaptations à envisager pour les personnes porteuses ou en situation de handicap (FFSA/FFH) (Aisance Aquatique et Savoir-Nager en Sécurité ++)
- Finalisation du concept de l'ENF renouvelée
- Elaboration des supports (pédagogiques et communication)

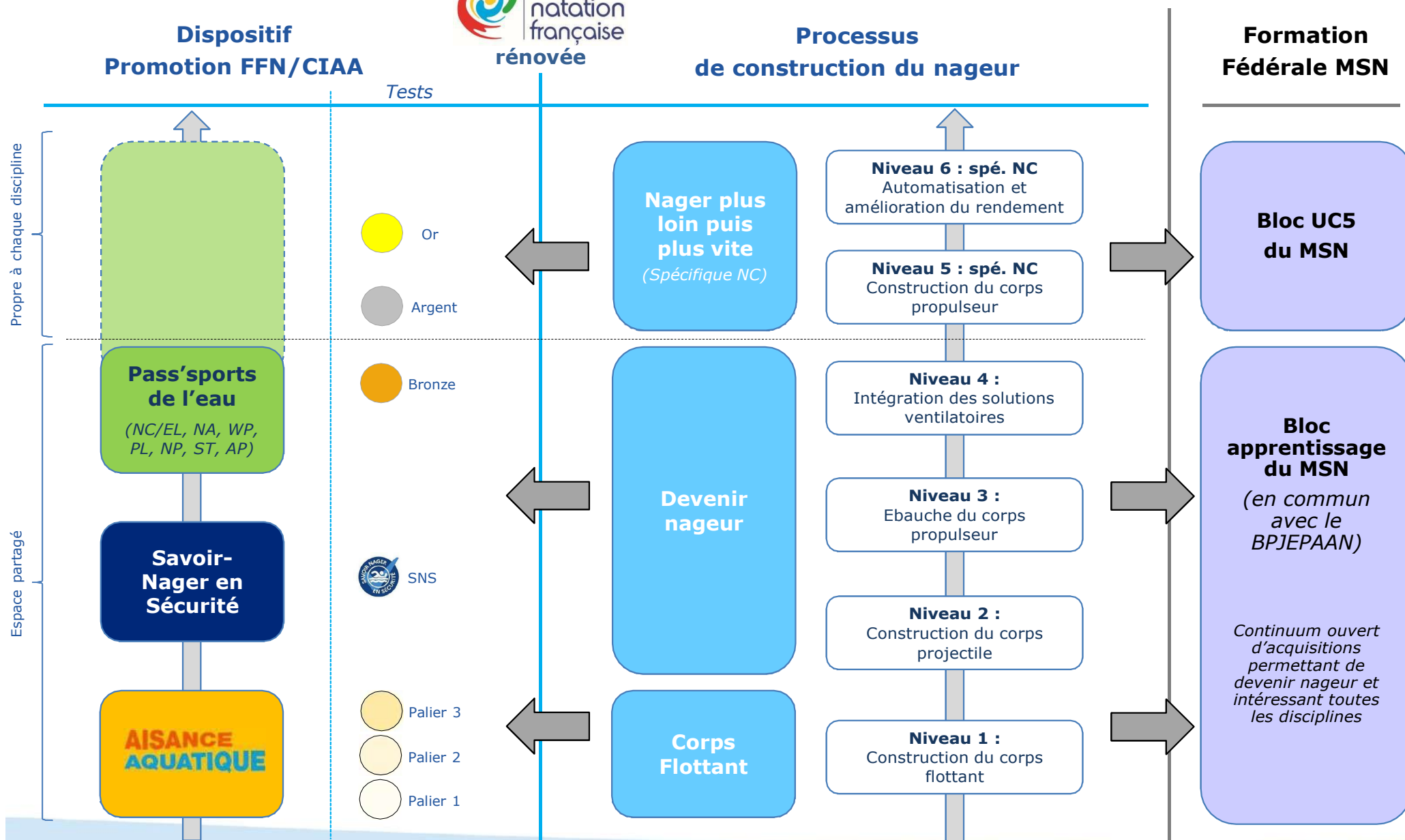
**Avril
à août
2023**

- Mise en production des outils et supports.
- Campagne de communication lancement ENF renouvelée.

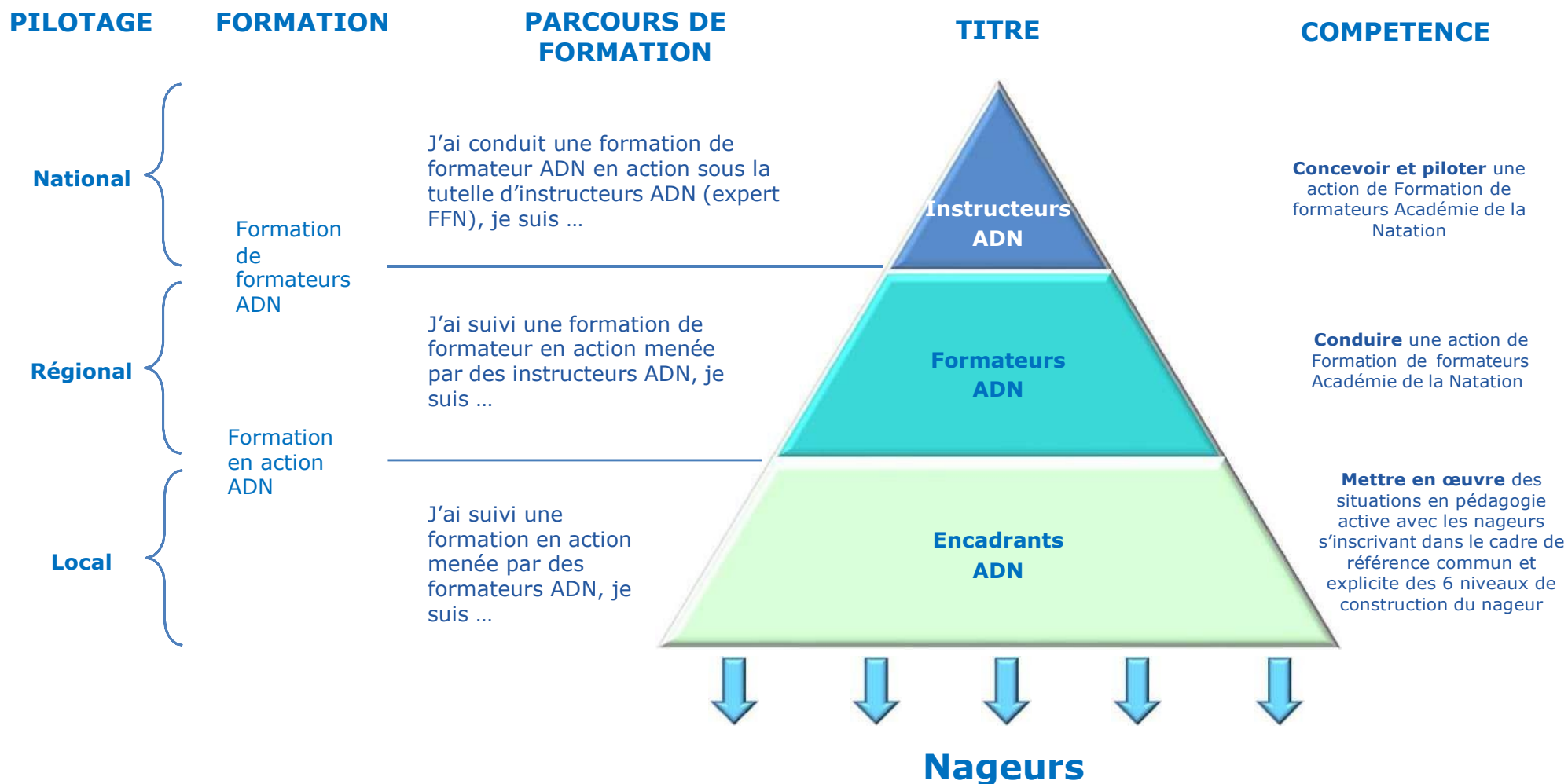
**Septembre
2023**

- **Lancement de l'ENF renouvelée**

ADN : Articulation dispositifs fédéraux



Déploiement formations ADN



Il est à noter :

- Formation ADN pilote de Redon – juillet 2022
- Support des formations en action : stages / regroupements départementaux ou régionaux

Partenaires



Supports de communication



Banderole



Kakemono





Merci de votre attention

Agnès Berthet, DTN Adjointe FFN

Vincent Hamelin, Directeur Développement des pratiques et de la santé FFN

Richard Martinez, CTN responsable développement natation course FFN

ANNEXE 6

BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
AFFILIATIONS - ADHESIONS - PARTICIPATIONS	640,00 €	2 000,00 €		
ASSEMBLEES GENERALES	1 954,00 €	5 000,00 €		
SALAIRES ET CHARGES	42 426,00 €	45 000,00 €		
FOURNITURES	4 067,00 €	5 000,00 €		
TELEPHONIE	4 318,00 €	5 500,00 €		
ENTRETIEN DES LOCAUX	8 154,00 €	9 000,00 €		
MAINTENANCE	1 402,00 €	2 000,00 €		
LOCATIONS	12 249,00 €	14 000,00 €		
MATERIEL PEDAGOGIQUE & DOCUMENTATION	19 746,00 €	22 000,00 €		
ASSURANCES	5 422,00 €	5 000,00 €		
DONS	18 119,00 €	30 000,00 €		
MISSIONS LIGUE	4 472,00 €	5 000,00 €		
DEFIS	4 940,00 €	6 000,00 €		
COMITE DIRECTEUR & BUREAU & SEMINAIRE	2 219,00 €	4 000,00 €		
STOCK	2 500,00 €	6 000,00 €		
CHARGES COPROPRIETE + EDF	6 617,00 €	7 000,00 €		
TAXE FONCIERE	2 143,00 €	2 200,00 €		
HONORAIRES	10 920,00 €	12 000,00 €		
TRAVAUX RENOVATION LOCAUX	1 225,00 €	5 000,00 €		
DOTATION AMORTISSEMENT	47 643,00 €	50 000,00 €		
RECOMPENSES	15 830,00 €	17 770,00 €		
PARTENARIATS	0,00 €	25 000,00 €		
ACTIONS SPORTIVES REGIONALES	17 372,00 €	30 000,00 €		
CAF FONT ROMEU	132 572,00 €	160 000,00 €		
CAF TOEC	117 715,00 €	120 000,00 €		
CNE FONT ROMEU	87 642,00 €	90 000,00 €		
AIDES AUX ORGANISATIONS	117 867,00 €	100 000,00 €		
CENTRE REGIONAL N.A	167 218,00 €	145 000,00 €		
J'APPRENDS A NAGER	72 999,00 €	70 000,00 €		
JURYS	39 439,00 €	42 000,00 €		
DEPLACEMENTS ETR	5 645,00 €	7 000,00 €		
COUPE DE FRANCE REGIONS	40 973,00 €	35 000,00 €		
DIVERS	394,00 €	0,00 €		
FRAIS BANCAIRES	673,00 €	500,00 €		
ERFAN INTERVENANT + SALAIRES+CHARGES	213 198,00 €	235 000,00 €		
ERFAN MATERIEL ET FOURNITURES	5 139,00 €	5 500,00 €		
ERFAN LOCATION	5 248,00 €	5 300,00 €		
ERFAN DEPLACEMENTS MISSIONS	24 176,00 €	20 000,00 €		
LICENCES			264 625,00 €	285 000,00 €
PRODUITS FINANCIERS			763,00 €	770,00 €
DIVERS BILLETTERIE LOUVREHOTEL			2 743,00 €	0,00 €
CNE FONT ROMEU			67 099,00 €	80 000,00 €
CAF FONT ROMEU			85 079,00 €	115 000,00 €
CAF TOEC			77 715,00 €	120 000,00 €
CENTRE REGIONAL N.A			107 329,00 €	110 000,00 €
SUBVENTIONS ANS PST EMPLOI			12 000,00 €	36 000,00 €
SUBVENTIONS ANS PSF			39 000,00 €	41 000,00 €
AIDES FFN JAN			19 570,00 €	22 000,00 €
SUBVENTION ANS PST JAN AA			60 484,00 €	70 000,00 €
SUBVENTION REGIONL CAF CNAHN FORM ACT SPORT			36 000,00 €	45 000,00 €
DONS			18 119,00 €	30 000,00 €
PARTENARIATS			8 826,00 €	25 000,00 €
ENGAGEMENTS COMPETITIONS			81 098,00 €	115 000,00 €
PARTICIPATIONS STAGES - ACTIONS REGIONALES			5 612,00 €	10 000,00 €
ERFAN VENTES			188 462,00 €	245 000,00 €
TOTAL		1 349 770,00 €		1 349 770,00 €